

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 577

présenté par
M. Bapt
-----**ARTICLE 18**

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« cette date de transfert »

les mots :

« la date de transfert mentionnée au premier alinéa du I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.